



RAPPORT DE VÉRIFICATION

Rapport de Vérifications Réglementaires en Exploitation (RVRE) dans un établissement recevant du public

Installations électriques et éclairages

N° de rapport : 134210174-002-1 - ERP
Date : 04/11/2025



Accréditation n°3-2016
Liste des sites et portées
disponibles sur www.cofrac.fr

Lieu d'intervention :
ONCOPOLE-IUCT
1 AVENUE IRÈNE JOLIOT-CURIE
31100 TOULOUSE
Référence Client : 43061665

Date(s) d'intervention :
Du 06/10/2025 au 03/11/2025
Intervenant(s) :
DAVID LAGDER
Alexis DRUBAY



OBSERVATION(S)

Ce rapport comporte 27 pages - Version modèle rapport Electricité_ERP_6.22.2

Liste récapitulative des observations

N° Obs	Article	Non-conformité – Préconisation (P)
--------	---------	------------------------------------

BATIMENT A : - TROISIEME ETAGE : - BUREAU N3 MED TER 016

1 fiche multiple sous la fenêtre

nouvelle
1
observation

EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



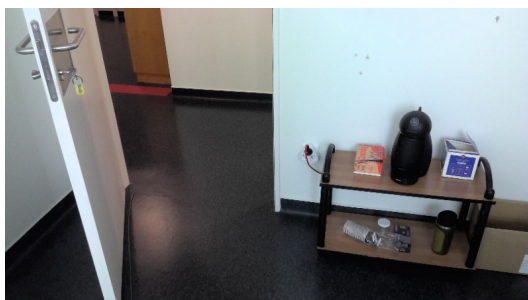
BATIMENT A : - TROISIEME ETAGE : - BUREAU N3 MED TER 021

Fiche multiple à l'entrée

nouvelle
2
observation

EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



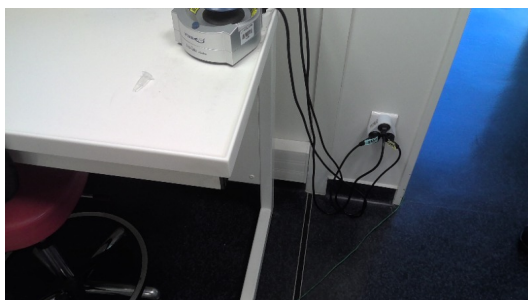
BATIMENT B : - PREMIER ETAGE : - LABO N1 LAB TRA 051

Fiche multiple

nouvelle
3
observation

EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



BATIMENT B : - DEUXIEME ETAGE : - LOCAL ARCHIVES N2 LAB BIO 023

Fiche multiple



EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



BATIMENT B : - TROISIEME ETAGE : - LOCAL N3 LAB BIO 016

Fiche multiple sur goulotte

5
nouvelle observation

EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



BATIMENT D : - DEUXIEME ETAGE : - Bureau N2 SUP GES 053

Fiche multiple

6
nouvelle observation

EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



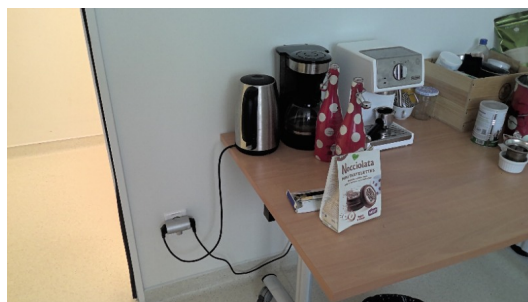
BATIMENT E : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL TER 028

Fiche multiple à l'entrée

7
nouvelle observation

EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



BATIMENT E : - PREMIER ETAGE : - ZONE CURITHERAPIE : - LOCAL HCO 006

3 fiches multiple



EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



BATIMENT F : - PREMIER ETAGE : - REANIMATION : - LOCAL SCO 046

Fiche multiple côté couloir



EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Poser un plus grand nombre de prises de courant murales



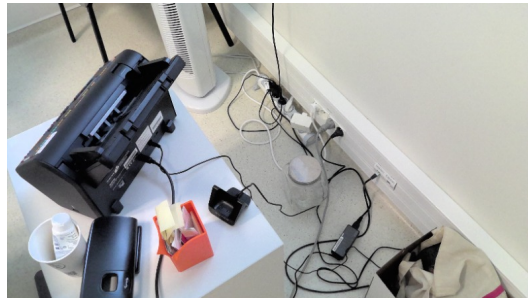
BATIMENT F : - TROISIEME ETAGE : - LOCAL N3 MED HEM 068

Fiche multiple sur rallonge



EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



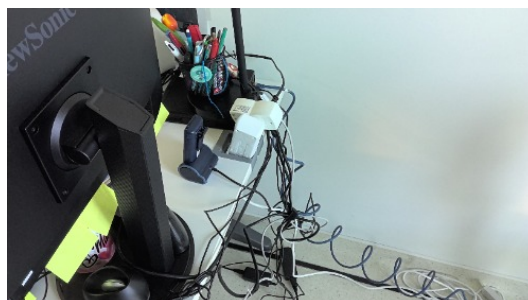
BATIMENT F : - TROISIEME ETAGE : - LOCAL N3 MED GRF 065

Fiche multiple



EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



BATIMENT G : - REZ DE CHAUSSEE : - MEDECINE DU TRAVAIL : - LOCAL RC SUP GES 013

1 fiche multiple



EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



BATIMENT G : - REZ DE CHAUSSEE : - LOCAL RC LOG SSP 014

1 fiche multiple sur rallonge côté fenêtre

13
nouvelle observation

EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Poser un plus grand nombre de prises de courant murales



BATIMENT G : - PREMIER ETAGE : - BUREAU N1 SUP ACC 002

Fiche multiple sur rallonge sous le bureau

14
nouvelle observation

EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



BATIMENT G : - DEUXIEME ETAGE : - SALLE DE PAUSE N2 MED HJ1 010

Fiche multiple au dessus de la cafetière

15
nouvelle observation

EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



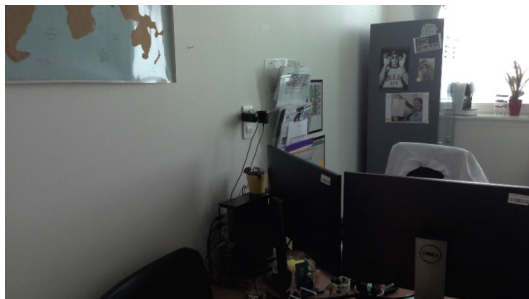
BATIMENT G : - TROISIEME ETAGE : - BUREAU HC2 001

Fiche multiple sur goulotte



EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



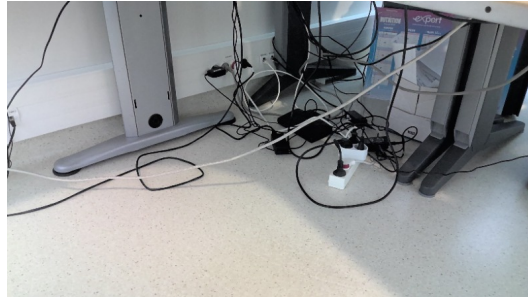
BATIMENT G : - TROISIEME ETAGE : - SECRETARIAT HC1 001

Fiche multiple sur rallonge

17
nouvelle
observation

EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



BATIMENT H : - DEUXIEME ETAGE : - POSTE INFIRMIER HJ2 017

Fiche multiple

18
nouvelle
observation

EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



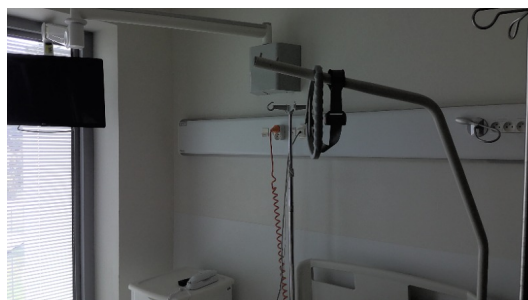
BATIMENT H : - TROISIEME ETAGE : - CHAMBRE N° 309

fiche multiple tête de lit

19
nouvelle
observation

EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



BATIMENT H : - TROISIEME ETAGE : - BUREAU INTERNE N3 MED HC2 055

Fiche multiple à l'entrée



EL6§5

Les fiches multiples (ou douilles voleuses) sont interdites
(P) Les remplacer par un bloc mobile de prises de courant



Numéro d'observation récurrente



Nouvelle observation

(P) : Préconisation

Sommaire

1. Renseignements généraux de l'établissement	14
1.1 Renseignements principaux	14
1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification	15
Objectif de la vérification	15
Références réglementaires	15
Nature et étendue des vérifications	15
Documents nécessaires à la vérification	15
Identification des matériels de mesure ou d'essai utilisés	15
Limites d'intervention générales	16
Limites d'intervention particulières	16
1.3 Description sommaire de l'établissement et des installations vérifiées	16
Structure de l'établissement	16
Structure des installations	16
1.4 Modifications/Extensions portées à notre connaissance depuis les précédentes vérifications	25
2. Resultats des vérifications	26
2.1 Avis du vérificateur (selon critères Art. GE10 et EL19§3)	26

1. Renseignements généraux de l'établissement

1.1 Renseignements principaux

Propriétaire / Exploitant :	CHU / CHU
Etablissement vérifié :	ONCOPOLE-IUCT 1 AVENUE IRÈNE JOLIOT-CURIE 31100 TOULOUSE N° Etab : A54136514 N° Mission : C24049962M0045
Installation(s) vérifiée(s) :	INSTITUT UNIVERSITAIRE DU CANCER - ONCOPOLE
Restriction(s) contractuelle(s) :	Aucune
Activité principale de l'établissement :	ACTIVITÉS HOSPITALIÈRES
Effectif du public admissible :	827
Classement de l'établissement :	Type/Catégorie : U 1
Classement de locaux particuliers :	Sans objet
Vérification :	
• Nature :	Vérification en cours d'exploitation
• Périodicité réglementaire :	Annuelle
• Dates :	Du 06/10/2025 au 03/11/2025
• Durée (jours) :	25
• Date précédente :	06/12/2024
Accompagnement réglementaire :	Partiel
• Accompagnateur :	M. Gilles CAVALINI (Service Electrique)
Vérificateur(s) :	M. DAVID LAGDER MIDI PYRENEES M. Alexis DRUBAY
Compte-rendu de fin de visite à :	M. Gilles CAVALINI (Service Electrique)
Registre de sécurité ERP :	a été présenté et signé

1.2 Renseignements complémentaires relatifs à la vérification

Objectif de la vérification

Les vérifications ont pour objet de s'assurer :

- de l'existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations et équipements
- de l'état d'entretien et de maintenance des installations
- du bon fonctionnement des installations de sécurité
- de l'adéquation des installations avec les conditions d'exploitation de l'établissement

Références réglementaires

Code de la Construction et de l'Habitation :

- ERP du 1er groupe, Livre II, Titre I :
 - Ch. VII : Installations électriques (Art. EL)
 - Ch. VIII : Eclairage (Art. EC)*Nota : Sont exclues les dispositions d'ordre électrique figurant dans les articles AS, CO, CH, DF, GC, MS*
- ERP du 2ème groupe, Livre III, relatif aux seules dispositions électriques
- ERP "spéciaux", Livre IV, relatif aux seules dispositions électriques

Nature et étendue des vérifications

En application des arrêtés du 28 mars 2007 et du 24 septembre 2009, les vérifications en exploitation ne prennent pas en compte l'examen des modifications d'installations, celles-ci devant être validées dans le cadre d'une vérification après travaux (VRAT).

Les non-conformités relatives à la conception/réalisation figurent soit dans le rapport VRAT, soit dans le rapport de vérification périodique millésime 2007 pour les installations réalisées avant la parution de l'arrêté du 28/03/2007.

Documents nécessaires à la vérification

Descriptif Document	Fourni	Incomplet	Non Fourni	Sans Objet
Notice de sécurité			✓	
Plans et renseignements de détail concernant les installations techniques,			✓	
Prescriptions imposées par le permis de construire ou l'autorisation de travaux			✓	
Historique des principales modifications			✓	
Prescriptions notifiées à la suite des visites de contrôle de la Commission de sécurité	✓			
Documents afférents à l'entretien et à la maintenance	✓			
Rapport(s) de Vérification Réglementaire après Travaux (VRAT)			✓	
Rapport(s) de Vérification Réglementaire en Exploitation précédent(s)	✓			

Identification des matériels de mesure ou d'essai utilisés

La liste des appareils de mesure utilisés dans le cadre de la prestation figure dans le rapport Apave Vérification des Installations Electriques au titre du Code du Travail relatif aux installations concernées par le présent

rapport.

Limites d'intervention générales

Aucune

Limites d'intervention particulières

Aucune

1.3 Description sommaire de l'établissement et des installations vérifiées

Structure de l'établissement

INSTITUT UNIVERSITAIRE DU CANCER - ONCOPOLE

Structure des installations

• Désignation des Réseaux

Désignation	Localisation	Domaine de tension
BOUCLE HTA ONCOPOLE	EXTERIEURS : - LOCAL LTE 025 GSS3	HTA
BOUCLE HTA ONCOPOLE	EXTERIEURS : - LOCAL LTE 037 TGBT 3	HTA
GROUPE ELECTROGENE GES1	BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL GES1	BT
GROUPE ELECTROGENE GES1	BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL GES1	BT
GROUPE ELECTROGENE GES2	BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL GES2	BT
GROUPE ELECTROGENE GES3	BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL GES3	HTA
GROUPE ELECTROGENE GES3	BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL GES3	HTA
RESEAU GROUPE ELECTROGENE	BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL NT LOG LTE 013	HTA
RESEAU HTA ONCOPOLE	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO ADO 035	HTA
RESEAU HTA ONCOPOLE	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO TGBT GSS1	HTA
RESEAU HTA ONCOPOLE	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO TGBT GSS2	HTA
RESEAU ONDULE	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO TGBT HQ2	BT
RESEAU HTA ONCOPOLE	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO CELLULE HT	HTA
BOUCLE HTA ONCOPOLE	BATIMENT D : - EXTERIEUR : - Poste de livraison CFO ADO 034	HTA
RESEAU ONDULE BATIMENT E	BATIMENT E : - DEUXIEME ETAGE : - LOCAL CFO TGBT HQ - N2 LOG LTE 037	BT
ONDULE HQ	BATIMENT H : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL TECHNIQUE LTE 038	BT

• Caractéristiques des Sources

Désignation		Localisation	
TRANSFORMATER TGBT 3 - SOURCE NORMALE		EXTERIEURS : - LOCAL LTE 025 GSS3	
Information sur la source :			
Type : Transformateur HT / BT	Marque : ZUCCHINI	SLT : TN	
Puissance (kVA) : 630	Tension primaire : 20 kV	Tension secondaire : 400 V	

Désignation		Localisation	
BOUCLE HTA ONCOPOLE		EXTERIEURS : - LOCAL LTE 025 GSS3	
Information sur la source :			
Type : Réseau interne	Marque :	SLT : TN	
Puissance (kVA) : 4800			

Désignation		Localisation	
TRANSFORMATER TGBT 3 - SOURCE NORMALE		EXTERIEURS : - LOCAL LTE 037 TGBT 3	
Information sur la source :			
Type : Transformateur HT / BT	Marque : ZUCCHINI	SLT : TN	
Puissance (kVA) : 630	Tension primaire : 20 kV	Tension secondaire : 400 V	

Désignation		Localisation	
BOUCLE HTA ONCOPOLE		EXTERIEURS : - LOCAL LTE 037 TGBT 3	
Information sur la source :			
Type : Réseau interne	Marque :	SLT : TN	
Puissance (kVA) : 4800			

Désignation		Localisation	
GROUPE ELECTROGENE GES1		BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL GES1	
Information sur la source :			
Type : Alternateur	Marque : LEROY SOMER	SLT : TN	
Puissance (kVA) : 1488	Tension primaire : Sans objet	Tension secondaire : 400 V	

Désignation		Localisation	
TRANSFORMATEUR GROUPE GES1		BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL GES1	
Information sur la source :			
Type : Transformateur BT / HT	Marque : EFACET	SLT : TNR	
Puissance (kVA) : 1600	Tension primaire : 400 V	Tension secondaire : 20 kV	

Désignation		Localisation	
GROUPE ELECTROGENE GES1		BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL GES1	
Information sur la source :			
Type : Autre réseau	Marque :	SLT : TN	
Puissance (kVA) : 1860			

Désignation		Localisation	
GROUPE ELECTROGENE GES2		BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL GES2	
Information sur la source :			
Type : Alternateur	Marque : LEROY SOMER	SLT : TN	
Puissance (kVA) : 1488	Tension primaire : Sans objet	Tension secondaire : 400 V	

Désignation		Localisation	
TRANSFORMATEUR ELEVATEUR GES2		BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL GES2	
Information sur la source :			
Type : Transformateur BT / HT	Marque : EFACET	SLT : TNR	
Puissance (kVA) : 1600	Tension primaire : 400 V	Tension secondaire : 20 kV	

Désignation		Localisation	
GROUPE ELECTROGENE GES2		BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL GES2	
Information sur la source :			
Type : Autre réseau	Marque :	SLT : TN	
Puissance (kVA) : 1860			

Désignation		Localisation	
GROUPE LECTROGENE GES3		BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL GES3	
Information sur la source :			
Type : Alternateur	Marque : LEROY SOMER	SLT : TN	
Puissance (kVA) : 1488	Tension primaire : Sans objet	Tension secondaire : 400 V	

Désignation		Localisation	
TRANSFORMATEUR GROUPE GE3		BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL GES3	
Information sur la source :			
Type : Transformateur BT / HT	Marque : EFACET	SLT : TN	
Puissance (kVA) : 1600	Tension primaire : 400 V	Tension secondaire : 20 kV	

Désignation	Localisation
GROUPE ELECTROGENE GES3	BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL GES3
Information sur la source :	
Type : Autre réseau Puissance (kVA) : 1860	Marque : SLT : TN

Désignation	Localisation
GENERATEUR HOMOPOLAIRE	BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL NT LOG LTE 013
Information sur la source :	
Type : Transformateur HT / HT Puissance (kVA) : ND	Marque : SCHNEIDER SLT : TT Tension primaire : 20 kV Tension secondaire : Sans objet

Désignation	Localisation
RESEAU GROUPE ELECTROGENE	BATIMENT A : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL NT LOG LTE 013
Information sur la source :	
Type : Réseau interne Puissance (kVA) : 4800	Marque : SLT : TN

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR TGBT 1.1 - SOURCE NORMALE	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO TGBT 1.1
Information sur la source :	
Type : Transformateur HT / BT Puissance (kVA) : 1600	Marque : ZUCCHINI SLT : TN Tension primaire : 20 kV Tension secondaire : 400 V

Désignation	Localisation
RESEAU HTA ONCOUPLE	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO ADO 035
Information sur la source :	
Type : Réseau interne Puissance (kVA) : 4800	Marque : SLT : TN

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR GSS1 - SOURCE NORMALE	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO TGBT GSS1
Information sur la source :	
Type : Transformateur HT / BT Puissance (kVA) : 1600	Marque : ZUCCHINI SLT : TN Tension primaire : 20 kV Tension secondaire : 400 V

Désignation	Localisation
RESEAU HTA ONCOUPLE	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO TGBT GSS1

Information sur la source :

Type : Réseau interne
Puissance (kVA) : 4800
Marque :
SLT : TN

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR TGBT 2.1 - SOURCE NORMALE	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO TGBT 2.1

Information sur la source :

Type : Transformateur HT / BT
Puissance (kVA) : 1600
Marque : ZUCCHINI
Tension primaire : 20 kV
SLT : TN
Tension secondaire : 400 V

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR GSS2 - SOURCE NORMALE	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO TGBT GSS2

Information sur la source :

Type : Transformateur HT / BT
Puissance (kVA) : 1250
Marque : ZUCCHINI
Tension primaire : 20 kV
SLT : TN
Tension secondaire : 400 V

Désignation	Localisation
RESEAU HTA ONCOUPLE	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO TGBT GSS2

Information sur la source :

Type : Réseau interne
Puissance (kVA) : 4800
Marque :
SLT : TN

Désignation	Localisation
ONDULEUR 1 - SOURCE DE REMPLACEMENT	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO TGBT HQ2

Information sur la source :

Type : Onduleur
Puissance (kVA) : 80
Marque : SOCOMEC
SLT : TN
Tension secondaire : 400 V

Désignation	Localisation
ONDULEUR 2 - SOURCE DE REMPLACEMENT	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO TGBT HQ2

Information sur la source :

Type : Onduleur
Puissance (kVA) : 80
Marque : SOCOMEC
SLT : TN
Tension secondaire : 400 V

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR ONDULEUR	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO TGBT HQ2

Information sur la source :

Type : Transformateur BT / BT **Marque :** TRANSFO MARY **SLT :** TN
Puissance (kVA) : 160 **Tension primaire :** 400 V **Tension secondaire :** 400 V

Désignation	Localisation
RESEAU ONDULE	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO TGBT HQ2

Information sur la source :

Type : Réseau interne **Marque :** **SLT :** TN
Puissance (kVA) : 160 **Tension secondaire :** 400 V

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR TGBT 1.2 - SOURCE NORMALE	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO TGBT 1.2

Information sur la source :

Type : Transformateur HT / BT **Marque :** ZUCCHINI **SLT :** TN
Puissance (kVA) : 1250 **Tension primaire :** 20 kV **Tension secondaire :** 400 V

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR TGBT 2.2 - SOURCE NORMALE	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO TGBT 2.2

Information sur la source :

Type : Transformateur HT / BT **Marque :** ZUCCHINI **SLT :** TN
Puissance (kVA) : 1250 **Tension primaire :** 20 kV **Tension secondaire :** 400 V

Désignation	Localisation
RESEAU HTA ONCOUPLE	BATIMENT B : - EXTERIEUR : - LOCAL CFO CELLULE HT

Information sur la source :

Type : Réseau interne **Marque :** **SLT :** TN
Puissance (kVA) : 4800

Désignation	Localisation
BOUCLE HTA ONCOPOLE	BATIMENT D : - EXTERIEUR : - Poste de livraison CFO ADO 034

Information sur la source :

Type : Réseau public **Marque :** **SLT :** Par réseau public
Puissance (kVA) :

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR D'ISOLEMENT COP1	BATIMENT E : - PREMIER ETAGE : - BLOC OPERATOIRE : - COULOIR BLOC OPERATOIRE :

Information sur la source :

Type : Transformateur BT / BT **Marque :** ESO **SLT :** IT
Puissance (kVA) : 10 **Tension primaire :** 230 V **Tension secondaire :** 230 V

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR D'ISOLEMENT COP2	BATIMENT E : - PREMIER ETAGE : - BLOC OPERATOIRE : - COULOIR BLOC OPERATOIRE :

Information sur la source :

Type : Transformateur BT / BT **Marque :** ESO **SLT :** IT
Puissance (kVA) : 10 **Tension primaire :** 230 V **Tension secondaire :** 230 V

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR D'ISOLEMENT COP3	BATIMENT E : - PREMIER ETAGE : - BLOC OPERATOIRE : - COULOIR BLOC OPERATOIRE :

Information sur la source :

Type : Transformateur BT / BT **Marque :** ESO **SLT :** IT
Puissance (kVA) : 10 **Tension primaire :** 230 V **Tension secondaire :** 230 V

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR D'ISOLEMENT COP4	BATIMENT E : - PREMIER ETAGE : - BLOC OPERATOIRE : - COULOIR BLOC OPERATOIRE :

Information sur la source :

Type : Transformateur BT / BT **Marque :** ESO **SLT :** IT
Puissance (kVA) : 10 **Tension primaire :** 230 V **Tension secondaire :** 230 V

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR D'ISOLEMENT COP5	BATIMENT E : - PREMIER ETAGE : - BLOC OPERATOIRE : - COULOIR BLOC OPERATOIRE :

Information sur la source :

Type : Transformateur BT / BT **Marque :** ESO **SLT :** IT
Puissance (kVA) : 10 **Tension primaire :** 230 V **Tension secondaire :** 230 V

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR D'ISOLEMENT COP6	BATIMENT E : - PREMIER ETAGE : - BLOC OPERATOIRE : - COULOIR BLOC OPERATOIRE :

Information sur la source :

Type : Transformateur BT / BT **Marque :** ESO **SLT :** IT
Puissance (kVA) : 10 **Tension primaire :** 230 V **Tension secondaire :** 230 V

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR D'ISOLEMENT COP7	BATIMENT E : - PREMIER ETAGE : - BLOC OPERATOIRE : - COULOIR BLOC OPERATOIRE :

Information sur la source :

Type : Transformateur BT / BT **Marque :** ESO **SLT :** IT
Puissance (kVA) : 10 **Tension primaire :** 230 V **Tension secondaire :** 230 V

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR D'ISOLEMENT COP8	BATIMENT E : - PREMIER ETAGE : - BLOC OPERATOIRE : - COULOIR BLOC OPERATOIRE :

Information sur la source :

Type : Transformateur BT / BT **Marque :** ESO **SLT :** IT
Puissance (kVA) : 10 **Tension primaire :** 230 V **Tension secondaire :** 230 V

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR D'ISOLEMENT COP7	BATIMENT E : - PREMIER ETAGE : - ZONE CURITHERAPIE : - COULOIR CURIETHERAPIE

Information sur la source :

Type : Transformateur BT / BT **Marque :** ESO **SLT :** IT
Puissance (kVA) : **Tension primaire :** 230 V **Tension secondaire :** 230 V

Désignation	Localisation
ONDULEUR TGBT HQ 2.1 - SOURCE REMPLACEMENT	BATIMENT E : - DEUXIEME ETAGE : - LOCAL CFO TGBT HQ - N2 LOG LTE 037

Information sur la source :

Type : Onduleur **Marque :** SOCOMEC **SLT :** TN
Puissance (kVA) : 200 **Tension primaire :** Sans objet **Tension secondaire :** 400 V

Désignation	Localisation
ONDULEUR TGBT HQ 1.1 - SOURCE REMPLACEMENT	BATIMENT E : - DEUXIEME ETAGE : - LOCAL CFO TGBT HQ - N2 LOG LTE 037

Information sur la source :

Type : Onduleur
Puissance (kVA) : 200
Marque : SOCOMEC
Tension primaire : Sans objet
SLT : TN
Tension secondaire : 400 V

Désignation	Localisation
RESEAU ONDULE BATIMENT E	BATIMENT E : - DEUXIEME ETAGE : - LOCAL CFO TGBT HQ - N2 LOG LTE 037

Information sur la source :

Type : Réseau interne
Puissance (kVA) : 400
Marque :
Tension primaire : Sans objet
SLT : TN
Tension secondaire : 400 V

Désignation	Localisation
ASI 3	BATIMENT H : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL TECHNIQUE LTE 038

Information sur la source :

Type : Onduleur
Puissance (kVA) : 200
Marque :
Tension primaire : 400 V
SLT : TT
Tension secondaire : 400 V

Désignation	Localisation
TRANSFORMATEUR 3	BATIMENT H : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL TECHNIQUE LTE 038

Information sur la source :

Type : Transformateur BT / BT
Puissance (kVA) : 160
Marque : TRANSFOS MARY
Tension primaire : 400 V
SLT : TT
Tension secondaire : 400 V

Désignation	Localisation
ONDULE HQ	BATIMENT H : - REZ-DE-CHAUSSEE : - LOCAL TECHNIQUE LTE 038

Information sur la source :

Type : Réseau interne
Puissance (kVA) : 200
Marque :
Tension primaire : 400 V
SLT : TT
Tension secondaire : 400 V

Significations des abréviations utilisées

HT : Haute tension **BT :** Basse tension **TBT :** Très basse tension **SLT :** Schéma de liaison à la terre

- Eclairage de sécurité

Localisation	Effectif		Balisage			Ambiance	
	ERT	ERP	Imposé	Réalisé	Mise au repos	Imposé	Réalisé
Ensemble de l'établissement	1500	827	Oui	Blocs autonomes	Oui	Oui	Blocs autonomes

1.4 Modifications/Extensions portées à notre connaissance depuis les précédentes vérifications

Il nous a été déclaré l'absence de modification de structure, d'extension d'installation ou d'affectation des locaux.

2. Résultats des vérifications

2.1 Avis du vérificateur (selon critères Art. GE10 et EL19§3)

Objet de la vérification	Avis du vérificateur	Commentaire
Existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations	Non vérifié	
Entretien et maintenance des installations	Satisfaisant	
Fonctionnement des installations de sécurité (y compris relevé essais à charge de l'exploitant)	Satisfaisant	
Adéquation de l'installation avec les conditions d'exploitation de l'établissement	Satisfaisant	
Etat apparent des installations extérieures de protection contre la foudre	Non vérifié	Absence d'installation

Rappel sur l'objectif des vérifications effectuées dans le cadre du code de la construction et de l'habitation

1. OBJECTIFS

Les vérifications périodiques dans les établissements en exploitation sont effectuées en application des arrêtés du 28 mars 2007 et 24 septembre 2009. Ces vérifications ont pour objet d'informer l'exploitant de l'état des installations par rapport au seul risque d'incendie.

APAVE a reçu par arrêté le bénéfice de l'agrément pour procéder aux vérifications réglementaires prévues dans les établissements recevant du public (notamment pour les établissements évoqués dans les articles du règlement de sécurité L 57, OA 3, PS32 ainsi que l'article 24 de l'arrêté du 18/07/2006 sur les établissements pénitentiaires qui demandent une vérification par un organisme agréé).

Nous attirons l'attention des chefs d'établissement sur le fait que tout ou parties d'installations ou systèmes assujettis à d'autres textes applicables doivent faire, par ailleurs, l'objet de vérifications spécifiques ou complémentaires. Il en est ainsi, par exemple :

- des installations électriques pour ce qui concerne la protection des travailleurs contre les dangers des courants électriques,
- de certaines machines et appareils (protection vis à vis des risques mécaniques),
- d'installations émettrices de rayonnements (protection vis à vis des risques dus aux rayonnements ionisants et non ionisants),
- des appareils de levage, de manutention ou de transport par câbles ; des installations de détection, d'extinction d'incendie, de ventilation et de désenfumage,
- des installations d'alarme, de transmission de données, de comptage,
- des installations jouant un rôle vis à vis de la protection de l'environnement,
- des installations visées par les dispositions relatives aux économies d'énergie,
- des installations génératrices d'électricité statique ou de protection contre les décharges atmosphériques et les surtensions,
- ...

2. ETENDUE ET LIMITES DE LA VERIFICATION

Conformément aux arrêtés précités, les vérifications périodiques en exploitation portent sur :

- l'existence des moyens nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations,
- l'état d'entretien et de maintenance des installations et appareils d'utilisation,
- l'existence des relevés des essais incombant à l'exploitant le maintien en état des installations d'éclairage normal et de sécurité,
- le bon état apparent de l'éventuel système de protection des structures contre la foudre.

En respect des conditions prévues à l'article EL 19 le contenu des rapports des vérifications en cours d'exploitation (Arrêtés du 04/07/2007 et 24/09/2009) concerne les articles suivants à condition qu'ils soient applicables à l'établissement :

EL 4, §4 ; EL 5, §1, 4 et 5 ; EL 8, §3 ; EL 10, §4 ; EL 11, §3, 4 et 7 ; EL 15, §3 ; EL 17 et EL 18 ; EC 5, §5 ; EC 6, §5 et 6 ; EC 7 ; EC 9, §1 ; EC 13 et EC 14, §3.

Ainsi sont exclus du champ de la vérification :

- l'examen de la conformité des installations dans les établissements neufs ou ayant fait l'objet de travaux qui doit faire l'objet d'un rapport de vérification réglementaire après travaux (VRAT),
- **Remarque :** les observations relatives à la conception des installations subsistant d'un rapport de vérification antérieure et/ou d'un rapport de vérification après travaux ne sont pas traitées dans le cadre d'un rapport de vérification périodique en exploitation. Celles-ci doivent faire l'objet soit d'une demande de levée de réserves à l'initiative de l'exploitant, soit d'une Mise en demeure à la demande d'une commission de sécurité,
- l'examen des matériels d'utilisation d'énergie électrique autres que les appareils d'éclairage et de leur fonctionnement,
- l'examen des matériels électriques en présentation ou en démonstration et destinés à la vente.

De plus, pour les E.R.P., la vérification est limitée aux locaux accessibles au public et aux locaux non accessibles au public pour lesquels des dispositions particulières sont demandées dans le Règlement de Sécurité.

Du fait que les installations sont examinées en tenant compte des contraintes d'exploitation et de sécurité propres à chaque établissement et indiquées en début de vérification au personnel chargé de la vérification, celle-ci est limitée dans certains cas à l'état apparent des installations.

En outre, la conformité de l'installation aux normes françaises homologuées est vérifiée par rapport aux seules dispositions relatives au risque d'incendie. Les normes prises en référence sont celles en vigueur au moment de la réalisation de l'installation.

3. ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

La vérification des installations électriques ne constitue qu'un des éléments concourant à la protection des personnes contre les risques d'incendie et de panique dans les E.R.P. et/ou I.G.H.

Ainsi, les propriétaires et exploitants doivent mettre en place une organisation permettant de maintenir et d'entretenir les installations en conformité avec la réglementation (cf. règlement de sécurité - Code de la construction et de l'habitation).

C'est dans ce cadre que les dispositions doivent être prises afin de remédier, sans attendre la prochaine vérification, aux défauts nouveaux qui peuvent se manifester entre deux vérifications.

4. RAPPORT

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à l'agence APAVE qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi, le contenu du présent est considéré comme définitivement validé.

5. INTERVENTIONS D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Il est rappelé que conformément aux dispositions des articles R.4515-5 et R.4515-8 du Code du travail, des dispositions de sécurité particulières et parfaitement définies doivent être prises par les responsables des entreprises concernées pour toute intervention de maintenance, réglage, nettoyage sur ou à proximité des installations électriques.

En effet, une installation bien que déclarée conforme en phase d'exploitation peut lors d'opérations, par exemple d'entretien, nécessiter des précautions spéciales du fait de la présence à proximité de pièces nues sous tension (cas des locaux réservés aux électriciens et dans lesquels la réglementation n'interdit pas la présence de pièces nues sous tension).